



Commission interclubs

Saison 2021-2022

Additif au règlement des IC en rapport avec la Covid 19

- 1°) Vis-à-vis de la Covid-19, toutes les rencontres devront se jouer dans le pur respect des règles définies par les instances du badminton : Fédération, Ligue, Comité départemental.
- 2°) Tant qu'il sera obligatoire, chaque joueur devra être en mesure de présenter un pass sanitaire l'autorisant à pouvoir entrer dans les gymnases.
- 3°) Chaque équipe, qu'elle se déplace ou non, devra être en possession de masques pour chaque joueur(euse) et de gel hydroalcoolique lors de chaque rencontre.
- 4°) Les équipes qui se déplacent devront accepter et respecter les consignes édictées dans le cadre de la pandémie par la mairie du gymnase dans lequel a lieu la rencontre.
- 5°) Les équipes qui reçoivent devront faire respecter les règles générales de lutte contre la Covid ainsi que d'éventuelles règles locales sur le gymnase où a lieu la rencontre.
- 6°) En cas de règle particulières sur un gymnase entraînant l'usage d'un matériel spécifique, l'équipe qui reçoit devra en avertir suffisamment de temps à l'avance l'équipe qui va se déplacer pour qu'elle puisse s'équiper.
- 7°) Afin d'éviter tout problème en cas d'oubli par l'équipe qui se déplace, l'équipe qui reçoit devra être en mesure de pouvoir fournir à l'équipe qui se déplace le matériel nécessaire pour la lutte contre le Covid (entre-autre gel et masques) défini par les autorités locales du gymnase.
- 8°) En cas de problème, la ou les équipes devront faire un rapport à la Commission Interclubs.
Celle-ci étudiera la situation et prendra les décisions les plus adaptées.
Cette décision pourra être une pénalité pour l'équipe convaincue de non-respect des règles et, ce, dès la première fois.
- 9°) L'équipe qui reçoit devra, autant que faire se peut, désigner une zone bien séparée pour que l'équipe qui se déplace soit regroupée dans un endroit différent des personnes du club qui reçoit.
- 10°) Les équipes devront se renseigner de l'évolution des règles de lutte contre la pandémie édictée par les instances officielle de quelque niveau que ce soit afin de pouvoir continuer à les respecter.
- 11°) Les équipes qui s'inscrivent le font pour la saison entière quels que soient les problèmes rencontrés. Les règles sur les équipes incomplètes ainsi que sur les forfaits restent totalement valides.
- 12°) Seule une décision des autorités compétentes pourrait faire se modifier ou stopper les interclubs.